



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de CHARS  
Séance du 13 Novembre 2023

24-2023

**OBJET** : Marché : Restauration de l'Église Saint Sulpice – demande de subvention

**Présents : 15**

|                            |                    |                       |
|----------------------------|--------------------|-----------------------|
| Evelyne BOSSU              | Xavier BACHELET    | Ariane MARTIN         |
| Nicolas BELANGÉ            | Agnès AGLAVE-LUCAS | Jean-Pierre BAZIN     |
| Sébastien RAVOISIER        | Sheila DEPUILLE    | Pierre-Antoine DHUICQ |
| Patricia CHAILLOU-LEPAREUR | Sylviane LEPAPE    | Gérard GENNISSON      |
| Nathalie GROM              | Vincent DELCHOQUE  | Nicolas PRIOUX        |

**Absents et procurations : 4**

|                    |           |                 |
|--------------------|-----------|-----------------|
| Sandrine LHORSET   | excusée   | -               |
| Carole BOUILLONNEC | excusée   |                 |
| Philippe CHAUVET   | Pouvoir à | Nathalie GROM   |
| Caroline BOURG     | Pouvoir à | Nicolas BELANGÉ |

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Bazin Jean-Pierre est désigné pour remplir cette fonction.

En 2022, Madame Léa PONS architecte HMONP, assistant maître d'ouvrage pour la commune de Chars a été nommée pour la prise en charge du projet « restauration de l'église Saint Sulpice à Chars »

La consultation de Maîtrise d'œuvre étant en cours, nous devons anticiper les phases à venir. Le rapport des analyses des offres a été présenté le 27/09/2023 par l'AMO à la commission d'attribution. Suite à cette présentation la commission a décidé de suivre les recommandations faites en conclusion du rapport.

Afin de permettre à notre assistant maître d'ouvrage de compléter les dossiers de demande subventions auprès de la DRAC, du département, du PNR et de tout autre organisme susceptible de subventionner ce projet,

Madame le Maire demande à l'assemblée :

- de bien vouloir autoriser Madame Léa PONS à faire les demandes de subvention au nom de la Commune, pour tout ce qui concerne notre projet « Restauration de l'église Saint Sulpice ».

après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal DECIDE D'ACCEPTER cette proposition,

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture, le .....  
et de la publication, le ...  
publication, le ...

À CHARS, le 13 Novembre  
Evelyne BOSSU,  
Maire.

